Cinquante-septième année. - N° 224 A Lundi 20 et mardi 21 novembre 2023

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2294

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

Ventes et cessions

424 640 514 RCS Nanterre.
SYNODIANCE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 256752.00 EUR.
Adresse : 68 Rue Marjolin, 92300 Levallois-Perret.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION SEARCH FORESIGHT Société par actions simplifiée Au capital de : 5 000,00 EUR Siège social 68 Rue Marjolin 92300 Levallois-Perret N° RCS 539 288 159 RCS Nanterre, est société absorbante SYNODIANCE Société par actions simplifiée Au capital de : 256 752,00 EUR Siège social 68 rue Marjolin 92300 Levallois-Perret N° RCS 424 640 514 RCS Nanterre, est société absorbée 1) Evaluation de l'actif et du passif de la Société Absorbée dont la transmission à la Société Absorbante est prévue : - actif : 2.828.649,21 euros - passif : 2.067.223,82 euros 2) Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce et dès lors que la société Heroiks Media (478 827 249 R.C.S. NANTERRE), société mère de la société Absorbante et de la société Absorbée, détient et détiendra, au jour du dépôt au greffe du Tribunal de Commerce du traité de fusion, la totalité des actions représentant la totalité du capital social de la société Absorbante et de la société Absorbée, il ne sera pas procédé à l'échange des actions de la société absorbée SYNODIANCE contre des actions de la société absorbante SEARCH FORESIGHT. Il n'y aura donc pas lieu à émission d'actions nouvelles de la société absorbante SEARCH FORESIGHT ni à augmentation de son capital social. En conséquence, il n'est pas établi de rapport d'échange. 3) Prime de fusion : NEANT. 4) Effet rétroactif de la fusion d'un point de vue comptable et fiscal : 1er janvier 2023. 5) Le projet de fusion a été établi à Levallois-Perret en date du 16 novembre 2023 et a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NANTERRE au nom des Sociétés SEARCH FORESIGHT et SYNODIANCE le 17 novembre 2023..